

Intégrer l'accessibilité PMR à la voirie et l'espace public

Cette formation développe les aspects réglementaires applicables à la chaîne du déplacement et à l'accessibilité de la voirie ainsi que les solutions techniques de son aménagement.

Objectifs opérationnels

- Valider les projets d'aménagement voirie en intégrant la réglementation accessibilité PMR et les interfaces avec les autres voies de circulation publiques et privées, des lotissements d'habitation, des ERP, ERT et IOP
- Élaborer un plan d'aménagement voirie et des espaces publics (PAVE)
- Apporter des solutions techniques à l'aménagement de la voirie publique et rurale (voiries existantes ou à créer)

Public Concerné

- Élus des communes et EPCI et syndicats intercommunaux
- Techniciens des services techniques voirie et aménagement des espaces publics
- Architectes en bureau d'études voirie
- Représentants des associations de personnes handicapées
- Economistes

Durée

7.00 Heures 1 Jour

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

Loi handicap et ses évolutions

- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 (notamment l'article 45)
- Décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics
- Arrêté du 15 janvier 2007 relatifs aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics et autres réglementations applicables

Le handicap

- Mise en situation de PMR (circuit découverte d'un malvoyant, non voyant, malentendant et en fauteuil roulant)
- Définitions, différents types de handicap, principe d'accessibilité

Organisation de la chaîne du déplacement des PMR

- Chaîne du déplacement : bâtiments, voirie, espaces publics, systèmes de transport et leur intermodalité (services des transports collectifs, voirie et espaces publics, documents de planification)
- Analyse des besoins de la population des zones d'habitation, de commerces, de services publics
- Aides aux choix politique, économique et sociétal
- Décisions relatives au traitement de la chaîne de déplacement : voirie et transports en commun adaptés PMR

Prescriptions et solutions techniques

- Cheminements, trottoirs, traversées, escaliers, aires de stationnement...
- Équipements et mobilier urbain : feux de signalisation, postes d'appel d'urgence, arrêts de transports collectifs et services communication en ligne

Plan d'aménagement voirie et des espaces publics (PAVE)

- Règles techniques
- Élaboration du PAVE : méthodologie, propositions, programme, information et communication
- Réactualisation du PAVE

Les acteurs

- Commissions : communales, intercommunales, Établissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI)
- Sous-commissions départementales d'accessibilité
- Commissions Consultatives Départementales de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)

Étude de cas

- Analyse de la réalisation d'un PAVE d'une commune
- Présentation d'un rapport

Cette formation est également réalisable en classe virtuelle.

■ Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'apports théoriques, d'exemples concrets, de mises en situation, de cas pratiques réalisés en sous-groupes et de partages d'expériences.

■ Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
 - Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
 - Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
 - Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
 - Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.
- Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé

MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et ancien officier supérieur des sapeurs pompiers professionnels, Chef de Groupement Prévention (ER), membre et animateur des Commissions de sécurité, expert préventionniste au sein de la Commission Nationale Prévention (FNSPF) et responsable d'un BET en ingénierie sécurité incendie et de coordination SSI.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé

MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com